



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 02868

Numéro SIREN : 431 460 336

Nom ou dénomination : GVGM AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2014 sous le numéro de dépôt A2014/007408



4465438

Dénomination : GVGM AUDIT
Adresse : 73 rue François Mermet 69160 Tassin-la-demi-lune -
FRANCE-

n° de gestion : 2000B02868
n° d'identification : 431 460 336

n° de dépôt : A2014/007408
Date du dépôt : 14/03/2014

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
31/01/2014



4465438

GVGM AUDIT
Société par actions simplifiée
d'expertise-comptable et de commissaires aux comptes
au capital de 150 000 euros
Siège social : 73, rue François Mermet,
69160 TASSIN LA DEMI LUNE
431 460 336 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 JANVIER 2014

Le 31 JANVIER 2014,
A 18 heures,

Les soussignées :

- La Société **GVGM PARTICIPATIONS**, société à responsabilité limitée d'expertise-comptable et de commissaires aux comptes au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé 17/19, rue Roger Salengro 42300 ROANNE, immatriculée sous le numéro 505 338 731 RCS ROANNE, représentée par l'un de ses cogérants, Monsieur **Daniel VOLAND**,
- Madame **Carole TRONCY**, demeurant Les Chefs 71170 CHASSIGNY SOUS DUN,
- Monsieur **Cédric JACQUET**, demeurant Les Rases 42370 RENAISSON,

Après avoir exposé :

1. Qu'ils sont seuls associés de la Société par Actions Simplifiée dénommée **GVGM AUDIT**, dont le siège social est à TASSIN LA DEMI LUNE (69160), 73, rue François Mermet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 431 460 336 RCS LYON, et dont le capital de 150 000 euros est divisé en 15 000 actions réparties ainsi qu'il suit :

La Société **GVGM PARTICIPATIONS**, propriétaire de 13 498 actions,
Madame **Carole TRONCY**, propriétaire de 1 501 actions,
Monsieur **Cédric JACQUET**, propriétaire d'une action,

2. Que l'article 23 des statuts de la société prévoit que les décisions collectives peuvent être adoptées par acte signé par tous les associés,

Sont convenues de prendre à l'unanimité les décisions suivantes relatives à :

- La nomination d'un Directeur Général supplémentaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés décident à l'unanimité de nommer, sur proposition du Président, pour une durée égale à la durée de la Société sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président, en qualité de Directeur Général de la Société :

Cédric Claude JACQUET, Expert-comptable et Commissaire aux comptes,
Né le 31 janvier 1982 à ROANNE (42)
De nationalité française
Demeurant Les Rases 42370 RENAISSANCE

Le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées par une décision ultérieure.

Le Directeur Général dispose du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur **Cédric JACQUET** remercie son associée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

DEUXIEME DECISION

Les associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations tenu au siège social.

Fait à TASSIN LA DEMI LUNE,
Le 31 janvier 2014
En 4 exemplaires.

Pour copie certifiée conforme

L'un des directeurs généraux
Daniel VOLAND

